



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2018DC0051

OBJET : RAM - CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VAL CONFIANCE POUR SOIRÉE DÉBAT

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT que sur la base de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la CAF, il revient notamment au RAM de mettre en place des actions favorisant la parentalité.

CONSIDÉRANT que le renforcement de la qualité du lien enfant/parent et la communication non violente constituent des objectifs du projet du RAM définis en lien avec les assistants maternels et des parents.

CONSIDÉRANT que cet objectif peut être réalisé par la mise en place d'une soirée débat le 13 novembre 2018.

CONSIDÉRANT que la proposition de VAL Confiance intitulée « Enfant Zen : Mode d'emploi, stress, anxiété et confiance en soi : comment ça marche » constitue la réponse la plus adaptée au besoin.

CONSIDÉRANT qu'il nous faut passer une convention avec cet organisme.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec VAL Confiance, 36 rue Jayol, 42170 Saint Just Saint Rambert, une convention au bénéfice des assistants maternels et des parents des Relais Assistants Maternels.

ARTICLE 2 : La soirée débat se déroulera le mardi 13 novembre de 19h30 à 21h30 aux Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 305,00 € TTC. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6228 du budget du RAM.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 12 octobre 2018

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

VAL Confiance

« Accompagnez votre qualité de vie »

Anne Vallet - N° Siret 79170175800017 - code APE 8559A

Convention Bilatérale d'Intervention

N° : 109-2018

Entre les soussignés,
VAL Confiance
36 rue Jayol
42170 St Just St Rambert

Représenté par Mme Anne Vallet, en tant qu'auto-entreprise,
N° Siret : 79170175800017, Code APE : 8559A, N° déclaration d'existence : 82.42.02796.42., enregistré
auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes.

Et,

Le C.C.A.S de Corbas
place Charles Jocteur
69960 CORBAS.

Représenté par son Président, Monsieur TALBOT Jean-Claude

ci-après dénommé le client,
Il est conclu la convention intitulée :

**Soirée-débat « Enfant Zen : Mode d'emploi
Stress, anxiété et Confiance en Soi : Comment ça marche ! »**

Article 1 :

Objet de la convention :

VAL Confiance s'engage à organiser la soirée-débat dans les conditions définies ci-dessous :

Date de l'intervention et Validité de la convention : le 13/11/18 de 19h30 à 21h30

Lieu de l'intervention :

Relais de Corbas - 18 D rue des Marronniers - 69960 Corbas

Participants : Professionnels petite enfance et/ou parents

Intervenante : Anne Vallet

Article 2 : Les moyens mis en œuvre par VAL Confiance sont précisés dans la proposition d'intervention.

Pour le CCAS
Monsieur Le Président
Jean-Claude TALBOT

Pour VAL Confiance,
Anne Vallet



Tel : 06.77.82.76.80 - Site : www.valconfiance.com -

36 rue Jayol - 42170 St Just St Rambert

« Déclaration d'activité enregistrée /s/ le numéro 82.42.02796.42. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. »

Contrat Groupama Responsabilité Civile Professionnelle : 42025375L 0001

VAL Confiance

« Accompagnez votre qualité de vie »

Anne Vallet - N° Siret 79170175800017 - code APE 8559A

Article 3 : Montant de la convention

Le bénéficiaire, en contrepartie des actions réalisées, s'engage à verser à VAL Confiance une somme correspondant à la prestation et aux frais engagés d'un montant de 305€ net (VAL Confiance n'est pas assujéti à la TVA).

Dispositions financières :

Le règlement se fera dès réception, sur présentation de facture. Le règlement sera effectué par mandat administratif ou virement au compte de VAL Confiance.

Coordonnées bancaires :

Crédit mutuel Andrézieux – 6 place de la république -42170 St Just St Rambert

Code banque : 10278 , Code guichet : 07352 , N° compte : 00020368001

Article 4 : Annulation du fait du client

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Si une annulation intervient moins de 14 jours avant le début de la prestation, sauf en cas de force majeure, VAL Confiance se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de l'intervention.

Toute action engagée est due dans sa totalité.

Article 5 : Annulation ou report des prestations par VAL Confiance

VAL Confiance s'engage à organiser la prestation dans les conditions prévues par la convention. En cas d'impossibilité d'honorer la prestation soit en raison d'événements extérieurs (grève de transports, conditions climatiques extrêmes, ...) soit d'incident majeur (maladie, accident, événements familiaux imprévus pour l'intervenant), VAL Confiance s'engage à reprogrammer l'intervention dans les conditions les plus favorables pour le client.

Article 6 : Cadre déontologique, confidentialité et propriété intellectuelle

VAL Confiance s'engage à maintenir la confidentialité sur l'ensemble des informations recueillies dans le cadre de ses prestations, à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés, à respecter son devoir de discrétion.

Le client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs à respecter la propriété intellectuelle, à utiliser les supports ou outils fournis en conformité avec les règles d'usages et en particulier, à ne pas les diffuser à l'extérieur, sauf autorisation de la part de VAL Confiance pour ceux qui sont sa propriété.

Article 7 : La présente convention ne peut être dénoncée par tierce personne

Article 8 : En cas de difficulté dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, il est fait attribution de juridiction auprès des tribunaux compétents.

Fait à St Just en double exemplaire, le

Pour le CCAS
Monsieur Le Président
Jean-Claude TALBOT

Pour VAL Confiance,
Anne Vallet



Tel : 06.77.82.76.80 - Site : www.valconfiance.com -

38 rue Javel - 42170 St Just St Rambert

« Déclaration d'activité enregistrée vs le numéro 82.42.02796.42. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. »
Contrat Groupama Responsabilité Civile Professionnelle : 420253751 0001

Envoyé en préfecture le 12/10/2018

Reçu en préfecture le 12/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181012-CCAS_2018DC0051-AU

Envoyé en préfecture le 12/10/2018

Reçu en préfecture le 12/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181012-CCAS_2018DC0051-AU